et par livret, ce qui fait monter à 400 millions les sommes que les caisses d'épargne seraient obligées de trouver toutes les quinzaines. (Appl. à droite).

Je vous propose d'accepter une organisation qui s'inspire du système anglais avec quelques différences cependant. La loi anglaise insiste sur ce fait que la responsabilité de l'Etat n'est engagée que dans la caisse nationale qui donne un intérêt moindre que celui des consolidés, ce qui fait que les déposants ont avantage à acheter des routes.

La gestion des fonds des caisses d'épargne impose une lourde et inquiétante charge pour le directeur de la caisse des dépôts et consignations et pour le ministre des finances. (Oui! oui! très bien).

Les expédients imaginés par la Chambre pour y remédier ont été repoussés par votre commission, qui vous propose d'avoir recours au placement en fonds étrangers pourvus qu'ils soient réalisables dans l'avenir.

Un tel système enverrait à l'étranger le pain de nos ouvriers en retirant à l'agriculture et à l'industrie le capital dont elles ont tant besoin. (Vifs applaudissements à droite).

La loi que l'on vous propose veut satisfaire tout le monde, les modérés, les opportunistes, les radicaux, les socialistes. Ce n'est plus de la législation, c'est de la pharmacie. — Rires à droite. — Murmures et dénégations à gauche.)

Ce qu'il faudrait faire, ce serait de ramener les caisses d'épargne à leur première destination, c'est-à-dire seulement recevoir de petites sommes. On réduirait l'intérêt à partir de 100 francs et on offrirait aux déposants des rentes de 2 1/2 0/0, à 82 ou 83 francs, ce qui correspond au cours actuel du 3 0/0. (Applaudissements à droite.)

Si les déposants ne les prenaient pas, vous en trouveriez le placement en dehors d'eux.

Je proteste contre les accusations portées contre les anciens partis; ils ne sont pour rien dans la campagne dirigée contre les caisses d'épargne, il y a quelques mois. (Applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

Les membres de ces anciens partis ont toujours fait leur devoir envers le pays et ont toujours cherché à réparer les fautes de leurs adversaires. Aussi, ne consentiront-ils jamais à s'associer à un projet aussi funeste que celui qui vous est soumis. (Très bien. — Vifs applaudissements sur tous les bancs de la droite.)

L'orateur, en descendant de la tribune, est chaleureusement félicité par ses amis.

La discussion générale est close.

Discours de M. Buffet

M. Buffet. — Il y aurait intérêt à restreindre les achats de la caisse des dépôts et consignations aux valeurs qu'elle a achetées jusqu'ici, mais puisqu'on a voulu étendre ses opérations, j'estime qu'on devrait exiger, pour ces placements, des valeurs d'un rapide négoce, ce qui n'est pas le cas des obligations négociables des départements.

Je proteste également contre le placement en lettres de change, sur la France et sur l'étranger, revêtues de trois signatures qui ne présentent pas toutes les garanties suffisantes. Les fonds des Etats étrangers n'ont pas tous la même valeur, et il y a là un véritable danger, car on ne peut discuter sans inconvénients le crédit de ces Etats. Il faut donc restreindre de beaucoup les facultés d'achat de la caisse des dépôts et consignations. (Très bien! Très bien!)

M. Goujin. — La commission en étendant les facultés d'achat de la caisse des dépôts et consignations, a l'assurance qu'elle en usera avec la plus grande modération. Je demande au Sénat de s'en fier à la commission de surveillance.

Les articles

L'article 1er est adopté à l'exception des paragraphes 3 et 4, relatifs aux lettres de change sur la France et sur l'étranger et aux valeurs des trésors étrangers sont repoussés par 115 voix contre 66.

La prochaine séance est fixée à demain 2 heures.

La séance est levée à 5 heures 45.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 20 novembre

Présidence de M. Lockroy, vice-président

La séance est ouverte à 3 heures 20.

Election du 8e secrétaire

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

J'ai reçu de M. Breon une lettre dans laquelle il déclare retirer sa candidature.

La Chambre procède immédiatement au scrutin.

A 4 heures 05, M. le président déclare le scrutin pour le huitième secrétaire fermé. On procède au dépouillement.

M. le Président. — Voici les résultats du scrutin pour la nomination d'un secrétaire :

Nombre de votants	410
Bulletins blancs et nuls	19
Suffrages exprimés	397
Majorité absolue	199

M. Calvinhac, 175.

Comte de Tréveneuc, 103, André Lebon, 67, Dron, 40.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin.

Election des questeurs

M. Lockroy. — Nous allons procéder au second tour de scrutin pour la nomination de deux questeurs.

Le scrutin est fermé. M. le Président proclame les résultats suivants :

Nombre de votants 428, bulletin blanc 1, suffrages exprimés 271, majorité absolue 214. MM. Royer 233, Guillemet 153, Gustave Rivet 141, Dyonis Ordinaire 128, Leydet 85, Pochon 58.

M. le Président. — M. Royer ayant seul obtenu la majorité absolue, est nommé questeur; il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour la nomination du troisième questeur.

On scrutine toujours!!

Le huitième secrétaire

La Chambre procède ensuite au troisième tour de scrutin pour la nomination du huitième secrétaire.

Le scrutin fermé, M. Lockroy proclame les résultats suivants :

Nombre de votants 353; blancs 4; suffrages exprimés 341 majorité absolue 171. MM. Calvinhac 155, Lebon 122, de Treveneuc, 60.—M. Calvinhac est proclamé secrétaire.

La Chambre procède au 3e tour de scrutin pour la nomination du 2e questeur.

Le scrutin est clos à 6 h. 20.

Validations d'élections

M. Lockroy. — En attendant la fin du dépouillement du scrutin, je propose à la Chambre de reprendre la validation des pouvoirs. (Assentiment.)

La Chambre valide les élections de MM. Laurent Bongère, Ségre, Maurice Binder, Rouannet (Paris), Calvinhac (Toulouse 3e), Marcel Habert (Rambouillet), de Montalembert (Lille 6e), Deschanel (Nogent-le-Rotrou), Terrier (Dreux), Goujat (Côme), Beaulard (Sceaux 2e), Coutant (Sceaux 3e).

Le troisième questeur

M. Lockroy. — Voici les résultats du 3e tour de scrutin pour la nomination du troisième questeur.

M. Guillemet est nommé questeur.

Tous les membres du bureau étant nommés, je proclame la Chambre constituée. Avis en sera donné à M. le président de la République et au Sénat.

La Chambre fixe sa prochaine séance à demain pour l'installation du bureau définitif.

La séance est levée à 7 heures.

DANS LES COULOIRS

AU SÉNAT

Paris, 20 novembre. — Malgré l'élection complémentaire du bureau, peu de sénateurs sont venus au Luxembourg; c'est à peine si le *quorum* a été atteint. Il est vrai qu'avec la manière de procéder l'élection avait peu d'intérêt. Les élus étaient connus d'avance, et ils peuvent se consoler du petit nombre de voix qu'ils vont obtenir en accusant le mauvais temps d'avoir retenu chez eux près de la moitié de leurs collègues.

Dans les bureaux très incomplets, on a nommé la commission pour l'examen du projet de loi ayant pour objet la protection de la santé publique. Les neuf membres élus, MM. Labbé, Berthelot, Gaudy, Camescasse, Desmoulins de Riols, Lesouëf, Darbot, Cordelet et Cormil, sont en grande majorité favorables au projet.

Sont également favorables au projet de loi relatif à la saisie des salaires ou appointements des ouvriers ou employés, les commissaires élus avant la séance, et qui sont : MM. Mazeau, Bruion, Régismanset, Chauvet, Thezard, Benoist, Merlin, Royer, Thévenet.

Commission des colonies

La Commission des colonies a nommé M. Emile Labiche, vice président, en remplacement de M. Lenoël.

A LA CHAMBRE

Les élections contestées

Paris, 20 novembre. — La sous-commission chargée de l'examen de l'élection de M. de Vogüé a conclu à l'invalidation par quatre voix contre une et deux abstentions.

La sous-commission chargée de l'examen de l'élection de M. Edmond Blanc a conclu à une enquête.

Le groupe socialiste

Le groupe socialiste a renoncé à prendre l'initiative d'une interpellation sur la politique générale; mais il a désigné M. Jaurès pour prendre la parole en son nom au cours des débats.

C'est M. Paschal Grousset qui, au nom du groupe socialiste, déposera la demande d'amnistie générale qu'on a annoncée.

Le discours de M. Casimir Périer

M. Casimir Périer prononcera demain seulement son discours présidentiel et c'est dans la même séance, on le sait, que sera lue la déclaration ministérielle.

On explique que le président de la Chambre a voulu ainsi éviter que son discours fût être commenté par la presse avant la déclaration et que celle-ci ne ressentit de ces commentaires.

Situation météorologique. — Roubaix, 21 nov.— Hauteur barométrique 760 Température: A sept heures du matin 0 degré au-dessus de zéro A une heure du soir 4 degrés au-dessus de zéro A cinq heures du soir 3 degrés au-dessus de zéro

NOUVELLES DU JOUR

M. Carnot en Algérie

Paris, 20 novembre. — Le *Figaro* annonce qu'en avril 1894, M. Carnot se rendra en Algérie et s'arrêtera dans quelques villes du Midi.

Le voyage en Bretagne aurait lieu au mois de juin.

L'ambassade de Vienne et M. de Laboulaye

Paris, 20 novembre. — Le *Figaro* dénonce un procédé blâmable de M. Develle envers M. de Laboulaye auquel on avait promis l'ambassade de Vienne.

Cette nomination était appuyée par la cour de Russie.

M. de Laboulaye, qui fut jadis victime de vexations de la part de M. Ribot, a exposé aujourd'hui ses griefs à M. Carnot.

La tempête. — 18 bateaux-pêcheurs à la côte entre Calais et Wissant

Cherbourg, 20 novembre. — La tempête continue entre Calais et Wissant; 18 bateaux-pêcheurs sont à la côte. Dix hommes ont péri.

Le mouvement des caisses d'épargne

Paris, 20 novembre. — Du 11 au 20 novembre, l'excédent des retraits de la Caisse d'Epargne, s'élève à 2,338,166 fr. 92.

Du 1er janvier au 20 novembre les retraits dépassent les dépôts de 203,736,444 fr. 85.

Une somme de 475,478 fr. 30 a été employée en achats de rentes du 11 au 20 novembre pour le compte des déposants.

Ensevelis sous un éboulement

Châteaudun, 20 novembre. — Ce soir à 6 h. 45, l'éboulement d'un bloc de rocher a écrasé des maisons, ensevelissant 8 personnes. On n'a retiré que le cadavre d'une femme.

En raison du péril, le déblaiement ne commencera que demain matin.

Une ville détruite par un tremblement de terre

Téhéran, 20 novembre. — Les deux tiers de la ville de Kuebam ont été détruits par un tremblement de terre.

Grève des télégraphistes espagnols

Hendaye, 20 novembre. — Les télégraphistes espagnols sont en grève depuis hier.

Les communications sont actuellement impossibles.

Hendaye, 20 novembre. — Les facteurs de télégraphe viennent de se mettre en grève pour se solidariser avec les télégraphistes.

Un gros procès

Paris, 14 novembre. — Aujourd'hui ont commencé devant le tribunal de commerce de la Seine, les débats du procès en responsabilité intenté par le liquidateur, M. Bonneau à M. Donon et aux administrateurs de la société des dépôts et comptes courants.

M. Bonneau réclame à titre de provisions, une somme de 40 millions.

L'Association des étudiants chez l'amiral Gervais

Paris, 20 novembre. — C'est aujourd'hui à deux heures qu'a eu lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, la remise à l'amiral Gervais d'un exemplaire de la médaille de l'Association, frappée pour lui et pour l'amiral Avellan.

Le comité de l'Association, représenté par MM. Gaston Laurent, président; Veil, vice-président; Carboni, Vachal et Crapés, a été reçu au ministère de la marine par un officier d'ordonnance de l'amiral, qui l'a introduit dans le salon d'honneur. M. Laurent a pris la parole et, après avoir très délicatement exprimé à l'amiral les sentiments d'estime et d'admiration que professe pour lui la jeunesse des Ecoles, sans compter les espérances qu'il a inspirées à tout Français, il lui a offert, au nom de l'Association, une médaille d'argent représentant la jeunesse des fleurs à la main, entre la Science et le Courage militaire.

Très ému de ce témoignage, l'amiral Gervais a remercié le comité, l'Association, les étudiants des marques d'affection qu'ils lui donnaient. Il s'est modestement défendu d'avoir joué à Cronstadt le grand rôle qu'on lui prête, puis il a ajouté :

» — Pour moi, je ne revendique qu'une chose, la conscience de me préparer, de préparer les autres, à ce qu'on ne nomme jamais, bien qu'on y pense toujours et dont vous, jeunes gens de cœur, comprenez la gravité. »

Un département en révolte

Paris, 20 novembre. — Hier, nous avons donné quelques renseignements sur les dispositions hostiles du département des Pyrénées-Orientales.

Les habitants protestent avec la dernière énergie contre la situation lamentable faite à la viticulture.

Ces renseignements ont causé une profonde émotion à la Chambre. Si nous entrons dans cette voie, disait-on, demain un département, après demain une région refuseront de payer l'impôt pour telle ou telle raison.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que les corps élus paraissent emboîter le pas à cette agitation

Poursuites contre des syndicats

La *Patrie* prétend que les administrateurs de plusieurs syndicats de mineurs de l'Allier viennent d'être déférés au parquet pour participation à une société illégalement constituée.

« Les papiers saisis au siège de ces syndicats ont démontré qu'il y avait une société politique formée par les membres de ces réunions qui n'avaient pour but que le développement des théories socialistes.

» Des poursuites sont dirigées contre environ trois cents des adhérents, au nombre desquels se trouvent le député Thivrier, plusieurs maires et adjoints ainsi que différents individus ayant eu un rôle marqué dans les dernières grèves. »

Mort de M. l'abbé Icard

Paris, 20 novembre. — M. l'abbé Icard, vicaire général du diocèse de Paris, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, a succombé subitement cette nuit. Il était âgé de quatre-vingt-huit ans.

La dynamite à Marseille

Marseille, 20 novembre. — Conformément aux instructions du juge d'instruction, dix-neuf commissaires de police ont opéré soixante-six visites domiciliaires, qui ont amené la saisie d'un grand nombre de placards et de correspondances anarchistes.

On a également opéré l'arrestation de trois individus, de nationalité étrangère, professant des opinions anarchistes.

Une dame a déposé hier soir, dans un bureau de police, une *bonbonne* recouverte d'osier, contenant six kilogrammes de poudre; elle a déclaré l'avoir trouvée derrière une haie bordant la voie ferrée. On fait des recherches en cet endroit.

Grève de charretiers en vins à Paris

Paris, 20 novembre. — A la suite d'une décision prise hier soir par la chambre syndicale des charretiers en vins des entrepôts de Bercy, 600 charretiers se sont mis en grève ce matin. Pendant toute la matinée, les grévistes ont parcouru les entrepôts en huant et en cherchant à débaucher ceux qui n'ont pas abandonné le travail. Des mesures ont été prises. Les grévistes réclament une augmentation de salaire, quoiqu'ils gagnent en moyenne 7 fr. 50 par jour.

M. Goron l'a échappé belle!

On lit dans le *Figaro* :

« Rencontré le chef de la Sûreté, en promenade solitaire sur le boulevard. Comme nous causions naturellement de l'attentat de l'anarchiste Léauthier, M. Goron nous dit :

» Figurez-vous que je l'ai échappé belle! Vous avez vu que Léauthier était allé *dîner dimanche* au restaurant Marguery, pour y trouver le bourgeois chic à tuer? Or pour lui l'idéal du bourgeois cossu et coupable, c'est le monsieur décoré.

» Eh bien, dimanche même, je me trouvais à dîner chez Marguery avec mon secrétaire; Marguery doit s'en souvenir et pourrait encore en témoigner.

» J'ai donc pu me trouver, qui sait? attablé à deux pas de Léauthier, et s'il avait aperçu mon ruban rouge, peut-être était-ce moi qu'il choisissait pour punir la société.

» — Ils s'avancent, dis-je à M. Goron, de Barcelone, les voici à Marseille... Il va falloir vous préparer à les arrêter!

» — On veille, répondit avec un sourire le chef de la sûreté!... »

L'expédition française au Touat

La *Patrie* dit recevoir d'une source autorisée la dépêche suivante d'Alger, dont elle garantit, en outre, l'exactitude absolue :

« Alger, 20 novembre. — Deux colonnes de troupes sont en marche. Elles ont respectivement pour objectifs Aïn-Chebaba et Aïn-el-Ameur, points d'eau qui se trouvent à mi-chemin du Touat.

» A chacun de ces points, on se propose de construire un *bordj* ou petite forteresse. »

Les Espagnols à Melilla

Melilla, 18 novembre (Télégramme arrivé le 20, à 10 heures 30 du matin). — Des reconnaissances ont été faites hier entre les forts avancés et la côte par des détachements de soldats et de forcats armés pour la circonstance.

Les Kabyles ont ouvert un feu très vif sur les détachements et ont fait quatre blessés aux Espagnols. Ils ont dû néanmoins se retirer

L'attentat de Barcelone

Barcelone, 20 novembre. — Huit nouvelles arrestations d'anarchistes viennent d'avoir lieu. Deux des individus arrêtés sont fortement soupçonnés d'avoir pris part directement à l'attentat du *Liceo*.

Des négociations sont engagées pour l'extradition de l'Italien Ricioldi, qui est toujours détenu à Perpignan.

Grève des télégraphistes italiens

Rome, 20 novembre. — Les télégraphistes de Rome se sont mis en grève à midi, par suite du projet de fusion des cadres organiques des employés des postes et des télégraphes.

Il est presque certain que cette grève deviendra générale et s'étendra à tous les télégraphistes de l'Italie.

Le buffet du Reichstag allemand

Berlin, 20 novembre. — Le Reichstag venant d'être ouvert, il convient de rappeler que le buffet tient au Parlement de l'Empire allemand une place plus importante que la buvette à la Chambre française.

Les prix des plats et des boissons sont fixés par le bureau du Reichstag. Ainsi, les députés qui veulent déjeuner au buffet peuvent avoir deux potages, deux hors-d'œuvre, deux rôts, deux légumes et un dessert pour la somme d'un mark cinquante pfennig, c'est-à-dire 1 fr. 88.

Par égard pour les députés catholiques (parti du centre), le restaurateur est obligé de préparer pour chaque vendredi plusieurs plats de poisson. Le cuisinier du Reichstag touche comme appointements 300 marc (375 fr.) par mois. Les membres du conseil fédéral ne daignent jamais entrer au restaurant du Reichstag. Quelquefois ils se font apporter dans leur bureau un sandwich, prix 60 centimes. Beaucoup de députés qui n'ont rien à dire dans la salle de séance passent leur temps au restaurant. Les législateurs qui ont pris l'habitude de siéger plutôt au buffet que dans la salle sont désignés dans le jargon parlementaire sous le nom de « commission du vin de Champagne ». On les appelle aussi le groupe Schultze, du nom du marchand de vin fournisseur des restaurants du Reichstag et de la Diète.

Les futurs généraux de brigade

Les généraux de brigade classés pour divisionnaires commencent à être connus. Parmi les noms figurant pour la première fois sur la liste d'aptitude, nous relevons, en tête des classements de chaque arme, les généraux de brigade Jollivet, Florentin, Plessis, Montz, Muzac, Kessler, Quinivet, commandant la place de Versailles; Berrégaux; Bérenger, de Chabrignac, Chambert, Bidot, Mourian, Mille, Collet-Meygret, Lepus, de Saint Julien, Lanes, Pauvre-Biguet, Leclerc, commandant des troupes en Tunisie.

Si le ministre de la guerre croit pouvoir atteindre les promotions de 1890, seront maintenus sur la liste d'aptitude les généraux de brigade Colbert, Parisour Delambre, Blanchet, Pothé, Lamberi, Aragonnes d'Orbel, Guerrier; Gassart, chef d'état-major du corps d'armée d'Amiens; de Chauvenet, d'Arras, Jeannerod, de la Taille, Erb, nouvellement désigné pour commander l'artillerie à Vincennes; Bonnel, adjoint au gouverneur de Toul; Robillard, directeur de l'infanterie au ministère.

Un certain nombre de généraux de brigade n'ayant encore que trois années de grade ont recueilli vingt-trois voix à la commission de classement. La tendance est au rajeunissement du généralat.

Dernier écho des fêtes franco-russes

La jolie jument de pur sang rouanne, que montait M. le capitaine Costa de Beauregard, pour commander le carrousel donné en l'honneur des marins russes, vient d'être achetée par le général baron Freedericksz, pour la cour impériale de Russie.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 13 novembre 1893

Présidence de M. Julien Lagache

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

..

La Chambre renvoie à une commission composée de MM. Louis Cordonnier, Voldemar Lestienne, Bossut-Pitchon, Eugène Motte et Eloy-Duvillier, les réponses à faire au questionnaire relatif au bill Mac-Kinley.

..

La Chambre de Commerce de Tourcoing a adressé à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies une lettre par laquelle elle constate avec un pénible étonnement que notre industrie des tissus de laine est entièrement sacrifiée dans la convention franco-russe du 17 juin 1893 et que, malgré les concessions que la Russie semblait disposée à faire au commerce français, cette industrie reste grevée de droits dépassant cent pour cent de la valeur, ce qui équivaut à une prohibition absolue.

Après avoir examiné sérieusement les considérations développées dans cette lettre et reconnu justes et fondées les observations dont la Chambre de Commerce de Tourcoing a pris l'initiative, la Chambre de Commerce de Roubaix déclare s'y associer entièrement en exprimant le vœu que les relations exceptionnellement amicales entre la France et la Russie permettront à M. le Ministre de reprendre prochainement cette question et d'obtenir une solution satisfaisante.

..

La Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la région de Fourmies a adressé à M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Colonies une demande tendant à obtenir l'admission temporaire des busettes en carton destinées à être recouvertes, en France, de fils de laine et ensuite réexpédiées.

Bien que la Chambre de Commerce soit, en principe, opposée aux admissions temporaires, elle ne voit pas, dans l'espèce, d'inconvénients à l'introduction temporaire des tubes en carton qui ne peuvent être considérés que comme emballage *intérieur* et doivent être assimilés aux *sacs et emballages à remplir*, dont le gouvernement peut autoriser l'introduction temporaire à charge de réexportation à l'identique.

Considérant que la couleur de ces tubes et la marque imprimée qu'ils portent permettent d'en reconnaître facilement l'identité à la réexportation; que l'entrée en France de cette matière ne présente pas de danger de fraude et ne saurait nuire à une autre industrie; que les droits exigés par la douane causent aux façonniers français un préjudice réel en éloignant les clients étrangers la Chambre de Commerce de Roubaix déclare s'associer entièrement à la requête de la Société du Commerce et de l'Industrie lainière de la région de Fourmies.

..

Au transport des cotons bruts, pour que l'expéditeur puisse jouir des tarifs réduits, la Compagnie du Nord exige que le chargement soit exactement de 5 mille, 10 mille ou 20 mille kilogs; de sorte que si cent balles de coton pesaient régulièrement 25 mille kilogs, il y aurait 20 mille kilogs payant 13 fr. 80 et 5 mille kilogs payant 18 fr. 10.

Mais si ces cent balles pèsent de 23 à 24 mille kilogr., ce qui est le cas le plus habituel, les 20 mille kilogr paient toujours 13 fr. 80 et le supplément par cela même qu'il est inférieur à 4 mille kilogr. est coté 28 fr. 10.

Il y a là une sorte d'anomalie qui annule en partie le bénéfice des tarifs réduits.

Les filateurs de coton demandent l'intervention de la Chambre de Commerce pour obtenir que la Compagnie du Nord fasse ce que font les Compagnies de l'Est et de l'Ouest pour l'Alsace, les Vosges et l'étranger, c'est-à-dire qu'elle prenne pour base des tarifs réduits un minimum de 10 mille kilogs, chaque wagon pouvant porter jusqu'à 15 mille kilo s.

Après mûr examen de la question, la Chambre charge M. le Président de transmettre la réclamation des intéressés à Messieurs les administrateurs de la Compagnie du Nord en les priant de vouloir bien la prendre en bienveillante considération.

..

La Chambre décide que, ne pouvant compter, cet hiver, sur l'ensemble des travaux promis pour l'amélioration complète de la cour aux marchandises de la gare de Roubaix-Wattrelos, elle insistera pour obtenir au moins l'installation de l'éclairage électrique.

Le Président, Julien Lagache.

Condamnons l'Italie à rester sur le Pô,
Privé à tout jamais du savon du Congo. 76820d

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La validation de l'élection de M. de Montalembert.— Dans sa séance de lundi, la Chambre des Députés a validé l'élection de M. de Montalembert, élu député de la 6e circonscription de Lille, (canton de Roubaix-Ouest et canton de Lannoy).

Le congrès ouvrier de l'industrie textile. — La réunion du congrès ouvrier de l'industrie textile, annoncée à grand renfort d'affiches et d'insertions dans les journaux socialistes, a provoqué une grande animation dans le populeux quartier de Sainte-Elisabeth.

Dès dimanche après-midi, de nombreux groupes d'hommes et de femmes, traînant à leur suite d'interminables files d'enfants, se dirigeaient vers le boulevard de Belfort, et l'immense brasserie de la société coopérative « La Paix » était envahie par une foule compacte et bruyante.

On voulait voir l'avant-garde des délégués, dont l'arrivée avait été annoncée de bouche en bouche, et toutes les conversations, montées à un diapason surélevé, roulaient sur le programme qui, pendant cinq jours, allait occuper l'assemblée, et dont le but est de « jeter les bases d'une entente corporative internationale. »

La salle des fêtes, au premier étage du bâtiment, avait été décorée d'une façon toute spéciale, pour la circonstance.

La porte d'entrée était tendue de draperies rouges; des trophées de drapeaux rouges, surmontés du légendaire bonnet phrygien rouge, recouvraient à profusion les murailles, alternant avec des pancartes sur lesquelles étaient inscrits les noms des socialistes de marque.

Quant à la scène du petit théâtre, installé à demeure au fond de la vaste pièce, et servant tout à la fois d'estrade et de tribune pour les réunions publiques, les tapis rouges des tables du bureau et de la presse, et les tentures rouges qui la meublent d'ordinaire, venaient se fondre dans la couleur criarde et uniforme de l'ensemble.

Une vingtaine de localités, sans parler de Roubaix, Tourcoing et des environs, avaient répondu à l'appel de la Chambre syndicale de l'industrie textile, qui a assumé la mission d'organiser le congrès, sous le patronage du citoyen Henri Carrette, maire, et du citoyen Achille Lepers, adjoint.

Parmi les villes françaises, nous citerons en première ligne Paris, Lyon, Roanne, Reims, Rouen, St-Quentin, Lille, Armentières, Calais, Sedan, Elbeuf.

L'étranger est représenté, notamment par Manchester et par Gand.

La délégation de Lyon, la plus nombreuse de tous les délégués, se compose de sept membres, auxquels la municipalité de cette ville a alloué, paraît-il, une indemnité individuelle de soixante-quinze francs.

Le délégué de Manchester représente, assure-t-on, cent quinze mille ouvriers *trade-unionnistes*.

Lundi, jour de travail, l'affluence était beaucoup moins considérable aux abords de la « Paix », pour l'ouverture du congrès, qui devait avoir lieu à neuf heures.

Par suite d'un retard dans l'arrivée des délégués étrangers, la première séance n'a commencé qu'à dix heures.

La commission organisatrice, ayant à sa tête le maire de Roubaix, a souhaité la bienvenue aux diverses délégations. On remarquait l'absence du citoyen Jules Guesde, député, dont on avait annoncé l'intention de suivre tous les travaux du congrès, et qui était reparti pour Paris, dès dimanche soir, après un court séjour à Roubaix.

Quarante délégués environ étaient présents : la vérification de leurs pouvoirs a occupé le reste de la matinée, jusque vers midi, et l'assemblée s'est ajournée à trois heures, pour aborder son programme.

La seconde séance a débuté par une longue et vive discussion entre les divers membres de l'assemblée, au sujet de l'admission des membres de la presse dans la salle.

La délégation de Lyon a été unanime à préconiser la plus grande publicité possible pour les discussions intérieures du congrès.

Cette motion a été fortement appuyée par le maire de Roubaix, et par plusieurs autres délégués, sans rallier toutefois une majorité suffisante.

Néanmoins les représentants de trois journaux socialistes, dont deux de Lille, et le troisième de Paris, ont été admis à assister aux séances.

Le congrès s'est divisé en trois commissions, dont chacune a été chargée de l'étude de questions spéciales. Tous leurs membres, sans exception, sont partisans du socialisme collectiviste.

L'assemblée s'est séparée à six heures du soir, pour reprendre ses travaux mardi matin, à neuf heures.

Nouveaux détails. — Le peu de facilité donné à la presse pour l'obtention des renseignements nous a fait commettre quelques inexactitudes, que nous nous faisons un devoir de rectifier. Il en est de même de certaines lacunes, que nous devons combler, et il nous faut pour cela revenir sur la premire journée du congrès.

1re séance du lundi 20 novembre — 10 heures du matin. — Cette séance s'est ouverte sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire, qui, comme nous l'avons dit, a souhaité la bienvenue aux diverses délégations.

Vingt-cinq délégués étaient présents; voici les noms de vingt-quatre d'entre eux, par ordre alphabétique : Bazin, Biton, Brand, Capart, Carrette, Clabaut, Collomb, David, Destailleurs, Dettollenaere, Dupied, Holmes, Josseraud, Lepers, Matricon, Nivon, Penant, Philippe, Renard, Reynard, Salembier, Thierrart, Thoret et Wattel.

Ils représentent cinquante-sept villes et soixante-huit syndicats de France. Le citoyen Holmes, de Manchester, plus haut nommé, s'est présenté au nom de différentes associations ouvrières de l'industrie textile, et de cent quarante-cinq mille ouvriers anglais syndiqués.

Le vingt-cinquième délégué était une femme, la citoyenne veuve Vincent, du groupe féminin l'« Egalité», d'Asnières.

A la vérification des pouvoirs, faite par les soins d'une commission spéciale, composée des citoyens Brand, de Saint-Quentin, Renard, de Fourmies, Dettollenaere, de Roubaix, le mandat de la citoyenne Vincent a été contesté, et finalement elle n'a pas été admise, « parce qu'elle ne représentait pas de groupe corporatif. »

2e séance. — 3 heures après-midi. — C'est le citoyen Collomb, de Lyon, qui a présidé la seconde séance de la journée, avec les citoyens Salembier, de Calais, et Bazin, de Lyon, comme assesseurs.

Les citoyens Renard, de Fourmies, Penant et Dettollenaere, de Roubaix, ont été chargés de la rédaction des procès-verbaux de toutes les séances du Congrès.

Pour ce qui concerne l'admission de la presse, seuls, les journaux « *Le Travailleur* » et « *Le Rêve du Nord* », ont été autorisés à suivre les travaux de l'assemblée.

Il a été décidé que les membres des syndicats représentés au Congrès, « munis de leur livret », pourraient assister aux séances.

Le Congrès s'est divisé en quatre commissions, et l'ordre du jour général se composant de douze questions, chacune de ces commissions aura à en étudier trois, sur lesquelles seront faits des rapports distincts.

Sur la proposition du citoyen Cochez, de Lyon, adoptée par l'assemblée, chaque délégué n'aura droit qu'à une seule voix dans les délibérations.

Le même citoyen, qui est secrétaire de la Fédération nationale de l'industrie textile de France, a rendu compte de la gestion financière pendant l'année 1893. Son rapport a été approuvé à l'unanimité.

Visite des délégués du Congrès ouvrier aux cantines scolaires. — Dans la matinée de mardi, vers midi, les délégués du Congrès, divisés en plusieurs groupes, ont fait une visite aux cantines scolaires.

Le citoyen Henri Carrette, maire, a accompagné un de ces groupes à l'Asile de la rue des Anges.

Distribution d'eau potable. — *L'emprunt de 6,280,000 francs.* — Depuis le 10 octobre dernier, les administrations municipales de Roubaix et de Tourcoing n'avaient pu délivrer les obligations qui leur étaient demandées.

Consulté sur l'irrégularité de cette situation, M. le Préfet a été d'avis d'y mettre un terme, et il vient de faire connaître que l'émission des titres disponibles peut continuer.

En conséquence les souscriptions sont reçues, dès à présent, à la mairie et à la recette municipale de chacune des deux villes.

Le prix d'émission est de 479 francs, et le taux de remboursement de 500 francs. L'intérêt annuel est de 17 francs.

Les banquets de la Sainte-Cécile. — Le banquet de la Sainte-Cécile de la *Grande-Harmonie*, aura lieu, lundi prochain, à quatre heures; celui de la *Fanfare Delattre*, dimanche, à trois heures, et celui du *Choral Nadaud*, samedi prochain, à huit heures.

Une séance d'escrime. — Le Cercle d'amateurs d'escrime, dont le siège est situé boulevard Gambetta chez M. Dhallewin, « Café de la Grande Arcade, » organise pour le dimanche 10 décembre, à 3 heures précises, une grande séance d'escrime entre professeurs civils et militaires du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Léon Dillies.

M. Loridan, professeur du Cercle, en prévision de cette séance, s'est déjà assuré le concours de professeurs renommés de la région. Le prix d'entrée est fixé à deux francs.

La grève de la rue d'Alger. — Depuis la rentrée partielle que nous avons signalée, la situation n'a pas subi de changement. Aucun incident ne s'est produit dans la journée de lundi.

Une nouvelle grève. — On nous rapporte — trop tard pour contrôler la nouvelle — que, depuis quelque temps déjà, les fileurs d'un établissement du quartier du Pont-Rouge ayant été supprimés, les rattacheurs, qui doivent conduire, au nombre de quatre, deux métiers de huit cents broches chacun, réclamaient la réintégration des premiers.

N'ayant pas obtenu satisfaction, ils auraient quitté le travail, lundi après-midi, vers cinq heures.

Beaucoup de personnes sont, en ce moment, bien perplexes. Elles voudraient, à l'occasion de la Sainte-Catherine, offrir des cadeaux qui, tout en conservant leur côté gracieux, fussent en même temps des choses utiles. Mais alors que donner aux jeunes filles qui attendent avec curiosité, en cœur si heureux pour elles. Nous allons nous permettre de donner un petit conseil : Nous avons remarqué, en passant rue Pauvrée, un choix d'articles d'une grande fraîcheur et d'un goût exquis à la vitrine de Mme veuve Crouset, qui, on le sait, tient depuis de longues années un magasin de lingerie, dont l'excellente réputation est connue.

Tous ceux qui ont des cadeaux à offrir à l'occasion de la Sainte-Catherine, y trouveront une variété et une multiplicité d'objets les uns plus tentants que les autres.

La maison Coppin, rue Neuve, vend des articles en fleurs artificielles — et non en fleurs naturelles, comme cela a été dit hier par erreur.

Jamais de reproches, toujours des félicitations de ceux qui mangent le beurre de la grande laiterie d'Ostcamp! Toutes les ménagères, voulant offrir un bon plat à leurs invités s'en serviront et ne mangeront plus de margarine; qu'elles fassent leur sauce un peu moins longue, le fumet délicat et particulier que donnera le beurre à la cuisine remplacera agréablement la quantité.

Il ne se vend pas cher d'ailleurs, 3 fr. 75 le kilog, une seule marque, une seule qualité. 76573

Une arrestation pour vol. — Dans l'après-midi de lundi, la police de sûreté a procédé à l'arrestation d'un journalier, du nom de Louis Veriet, âgé de vingt-un ans, demeurant rue de la Barbe-d'Or.

Cet individu, qui est inculpé de vol d'une bande de tissu, au préjudice de M. P. Wattel-Ferrier, teinturier-apprêteur, rue Buffon, a été écroué au dépôt central de la Grande-Place.

M. Chapé, commissaire du quatrième arrondissement, est chargé de l'enquête.

Un accident de voiture, boulevard de Paris. — La voiture de M. Georges Gaberel, entrepreneur, conduite par lui-même, montait le boulevard de Paris, dimanche soir, vers six heures.

Le cheval, étant venu à butter contre un tas de gravier, s'abattit, et l'arrêt subit de l'équipage projeta de son siège M. Gaberel, et son frère assis à côté de lui.

Fort heureusement ces deux messieurs, *en tombant* sur le sol, ne se firent que de très légères contusions.

Dans l'intérieur de la voiture se trouvait Mme Gaberel, entourée de ses enfants; tout le monde en fut quitte pour un moment d'émotion.

Une mendiante qui insulte la police. — Dans la matinée de dimanche, vers midi, une femme de quarante-huit ans, Hortense Courtois, sans domicile fixe, allait mendiant de porte en porte dans la rue Neuve.

Elle fut surprise par un agent, qui se mit en devoir de l'emmener au poste de police. Au lieu de suivre docilement le représentant de l'autorité, la mendiante l'injuria tout le long du chemin, ce qui aggravera notablement son cas devant le tribunal correctionnel.

Un pénible accident. — Dans la matinée de dimanche, une ménagère de la rue de Solférino, âgée de soixante-onze ans, Mme Françoise Picavet, se rendait à l'église Saint-Martin, pour y assister à la messe. En tournant le coin de la Grande-Place, elle glissa sur la bordure du trottoir, et tomba si malheureusement qu'elle se fractura le pied droit.

Des témoins de ce pénible accident s'empressèrent aut